



Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle le 11 février 2019 et qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection* pour des fins de concordance ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019 par monsieur Gilles Lamarre;

Attendu que le dépôt et la présentation par monsieur Lamarre du projet de "*Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection*" ont été faits lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019 et que des copies dudit projet sont accessibles pour une consultation des citoyens au bureau municipal sur le site Web de la municipalité ;

Attendu que le présent règlement a été présenté pour être adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019 et que des copies tel qu'il a été déposé ont été mises à la disponibilité du public dès le début de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement ;

Attendu que le directeur-général et secrétaire-trésorier mentionne les changements apportés, le cas, échéant, entre le projet du règlement déposé et le règlement soumis pour adoption et qu'il n'y a aucune dépense découlant du règlement, aucun mode de financement, aucun paiement ou de remboursement de dépense ;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le **Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection**.

Adoptée à l'unanimité par la résolution n° 05.2019.83

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 : **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : **Titre du règlement**

Le règlement s'intitule : « **Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection** ».

Article 3 : **Modifications apportées au règlement n° 404**

- Les mots : *de la "Politique de gestion contractuelle"* du paragraphe g) de l'article 7 sont remplacés par les mots suivants : *du "Règlement sur la gestion contractuelle"*.
- Les mots : *"à l'Annexe II de la Politique de gestion contractuelle"* du premier paragraphe de l'article 8 sont remplacés par les mots suivants : *"à l'Annexe 3 du Règlement sur la gestion contractuelle"*.

- Les mots : *tel que le prévoit la "Politique de gestion contractuelle" de la municipalité et devront remplir l'engagement solennel se trouvant à l'Annexe III* du deuxième paragraphe de l'article 8 sont abrogés.
- Le titre de l'article 13, soit "**Entrée en vigueur**" est remplacé par le titre suivant : **Pouvoir délégué**

Article 4 : **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Signé

Danielle Ouellet,
Adjointe au directeur général et greffière

Jean-Marie Dugas,
Maire

Avis de motion donné et présentation du projet de règlement : 8 avril 2019

Adoption du règlement par la résolution n° 05.2019.83 le 13 mai 2019

Publié et entré en vigueur le 16 mai 2019

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : **Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection**

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 16 mai 2019 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 9h et 18h. En foi de quoi, ce certificat est donné le 16 mai 2019.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, 4, rue St-Jean-Baptiste
Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0
M.R.C. Les Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

À la séance ordinaire qui eut lieu le 13 mai 2019 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté :

« Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 16 mai 2019.
Signé :

Danielle Ouellet,
Adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : **« Règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection »**

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 16 mai 2019 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 16 mai 2019.
Signé :

Danielle Ouellet, Adjointe au directeur général et greffière